

ARNOUD Jean-Pierre  
Agent de développement  
de la Ligue de Franche-Comté

Besançon le 03/08/11

**Destinataires :**

Président(e)s des associations  
Président(e) s des comités départementaux et des districts  
Président(e)s des commissions de ligue

**Copies :**

Président, secrétaire générale, trésorier de la Ligue de Franche-Comté

Bonjour,

Dans "en lien avec vous" de juin, nous vous avons parlé des difficultés rencontrées par les dirigeants pour remplir la fiche « Projet associatif » des demandes de dossiers de subventions CNDS.

Difficultés pour mettre un mot, formuler le projet de l'association, ou simplement le créer ; certaines associations n'ont pas de projet finalisé, clair et écrit.

A terme, au delà des demandes de subventions, cela sera pénalisant pour la vie de l'association, puisque ce projet sera de plus en plus obligatoire.

**Pouvoir dire ce que nous faisons, pourquoi, comment  
et vers quoi nous voulons aller est primordial aujourd'hui pour les associations.**

Afin de mieux les soutenir, nous avons décidé de mettre en place une formation intitulée

## Mettre en place un projet associatif

Cette ambition est fidèle à nos travaux des assises régionales de 2008.

Elle est aussi la **déclinaison de ce que nous disait Didier BARTHEL** (Délégué Interministériel à la Vie Associative) lors de son intervention en septembre 2007 (nous le retrouverons d'ailleurs lors de notre prochaine assemblée générale le 16 octobre)

Voici pour illustrer ce propos des extraits d'un document du CNDS.

*Le projet associatif constitue l'élément fondateur du club. Il explicite les statuts du club et définit son cadre d'actions. Sur la base des valeurs que l'association sportive souhaite développer et partager, il présente l'organisation, les objectifs et les actions que le club envisage de mettre en œuvre.*

*Le club développe son projet dans le cadre de la politique fédérale déclinée par la ligue et le comité départemental. Il inscrit son action sur un territoire dans lequel d'autres acteurs, notamment les collectivités territoriales, contribuent, en complémentarité, à la mise en place d'une politique sportive locale.*

*L'objet central d'une association sportive est, conformément à ses statuts, de développer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives et de favoriser son accessibilité au plus grand nombre. Ce principe de base prend en compte des dimensions éducatives, éthiques, sociales voire sociétales qu'il est utile de valoriser et de conforter.*

Nous sommes persuadés que réfléchir à son projet associatif afin de pérenniser et faire évoluer son association, c'est aussi la possibilité pour l'association de mobiliser des bénévoles en dépassant le quotidien (lourd de travail il est vrai).

De nombreuses expériences montrent que les gens sont prêts à se projeter dans l'avenir de leur club et de proposer des pistes d'actions concrètes.

Nous faisons le pari que nos associations vont, une fois encore, se mobiliser, comme elles ont souvent réussi à le faire pour s'adapter aux évolutions de la société sans tomber dans une nostalgie paralysante. La ligue de Franche-Comté fait un effort sans précédent sur une formation puisque c'est un cycle de 5 rencontres qui est proposé.

**Il implique un effort d'engagement pour :**

- les animateurs bénévoles ;
- les responsables associatifs qui viendront (Nous souhaitons qu'une association délègue 2 personnes au minimum pour pouvoir travailler ensemble pendant les différentes étapes et ne pas se retrouver seul à porter une dynamique sur l'association) ;
- l'agent de développement qui coordonne et anime ce cycle de formation et accompagnera ensuite les associations participantes.

**Si des associations sont incertaines quant à leur volonté de suivre l'ensemble du cursus, il est possible de participer à la première formation (17 septembre) pour découvrir la démarche générale du projet associatif.**

**Un effort financier aussi** puisque le coût de la formation sera de **50 euros** par association augmenté du prix des repas pour chaque participant.

Soit par exemple pour une association déléguant 2 personnes :

50 euros + ((5 repas x 12 €) x 2 personnes) = 170 euros.

En fonction de leurs possibilités, les comités départementaux auront la possibilité de soutenir les associations qui entameront cette démarche.

Nous sommes persuadés que cette formation trouvera un écho favorable dans votre association.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances

Amicalement

Jean-Pierre Arnoud

**Pièces jointes :**

- Présentation de la formation
- Fiche d'inscription